



Jean-Pierre TURON
Maire de Bassens



Alexandre RUBIO
Conseiller Municipal Délégué en charge du
Développement Durable et des Affaires Numériques

Objet : Label Ville Internet

L'innovation numérique revêt aujourd'hui une importance capitale pour les collectivités. À la fois levier de développement économique et d'emploi, de modernisation des services publics et de qualité de vie, mais aussi de dynamisme et d'attractivité. Elle est au cœur des stratégies d'avenir des territoires. C'est ainsi que la Ville de Bassens s'est engagée dès 2012 dans une démarche transversale et partenariale autour des enjeux du numérique aboutissant à l'émergence d'un Projet Numérique de Territoire (PNT).

Le numérique est aujourd'hui une opportunité pour les collectivités territoriales de simplifier certains services au public et de gagner en efficacité. Loin du "rêve digital", la transformation numérique des services publics locaux passe par des projets parfois complexes avec un nécessaire accompagnement du changement.

En effet, après la démocratisation de l'ordinateur et celle d'Internet, nous sommes dans ce qu'il convient d'appeler la 3ème révolution Numérique avec l'extension des réseaux, la mobilité, l'émergence de la donnée comme ressource clé. L'enjeu de la politique numérique de Bassens est de rendre cette révolution démocratique.

Le numérique bouleverse les relations entre les habitants et leurs territoires. Il favorise le développement de la mobilité. Il raccourcit les distances et permet à chacun, quelle que soit sa localisation, d'être un vecteur d'information.

Ainsi pour répondre à ces enjeux que notre Ville doit relever, de nombreuses transformations sont nécessaires. En effet, il faut appréhender et analyser les multiples incidences des technologies numériques sur notre façon de travailler, vivre, et se questionner, sur le façonnage qu'elles exercent sur les nouveaux usages et les organisations. Bien au-delà de la prolifération de médias sociaux, elles ont pénétré tous les secteurs de la société. Elles ont modifié la perception de l'organisation du travail, de la production de la connaissance, de la réglementation et de l'accès à l'information.

Chemin faisant, le risque existe qu'une portion plus ou moins large des usagers reste à l'écart de ce mouvement contribuant à l'exclusion et à l'isolement de ceux qui ne maîtrisent pas les dispositifs techniques ou qui n'appréhendent pas les possibilités qu'ils offrent à chacun de mieux communiquer, de contribuer plus directement aux débats publics voire de faire preuve de créativité ou tout simplement de s'enrichir au contact du savoir disponible.

Responsable de service :

Directeur Général :

Directeur de Cabinet :

42 avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS

Tél. 05 57 80 81 57 Fax 05 57 80 81 58 Courriel : contact@ville-bassens.fr

La « transition numérique » doit nous accompagner pour dépasser cette acculturation. Elle exige que soit prise en compte l'importance de la médiation numérique notamment pour celles et ceux qui ne sont pas familiers de la nécessaire culture numérique et du maniement de ses outils, supports, mais aussi de ses enjeux et de ses limites.

Il existe aujourd'hui encore de nombreuses personnes exclues du Web, soit totalement, soit partiellement avec un très faible nombre d'heures de connexion par mois. Certaines le subissent ou le sont par manque d'informations ou d'intérêts. D'autres s'excluent plus ou moins sciemment d'Internet. Nous devons donc être très vigilants à la fracture qui en résulte mais également à ces déconnectés pour qui, le plus important est d'être libre de choisir, libre de se connecter et surtout de se déconnecter quand ils le souhaitent.

Les apports du numérique doivent être accessibles par tous et les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer parce que le numérique représente un enjeu majeur de compétitivité, de cohésion et d'équité territoriale.

Elles se doivent d'offrir des services innovants et de qualité aux usagers tout en disposant de moyens au mieux constant, en sorte que le numérique constitue un levier important d'efficacité. D'autre part, les collectivités ont l'obligation de porter cette transformation numérique, de ne pas la subir sous la peine de développer une fracture numérique. Dans ce cadre, la mise en place d'un Schéma Directeur du Numérique, déclinaison opérationnel du Projet Numérique de Territoire, adopté à l'unanimité le 22 mars 2016 donne quelques réponses : la gestion de la relation usagers, le fonctionnement de nouvelles instances participatives, le pilotage, le partage et la connaissance collective, la valorisation des données, le bien vivre ensemble, la mobilité et l'appropriation numérique.

Il permet de mettre à disposition de nouveaux outils afin de favoriser la co-construction de nouveaux services aux usagers externes ou internes, d'intégrer les citoyens dans la chaîne de décision, de mieux partager le savoir, de susciter l'innovation et d'être en capacité de piloter nos missions avec davantage d'efficacité et de pertinence. Il a été conçu de manière « agile » et co-construit dans une démarche itérative et participative permettant de s'assurer qu'il participe de la stratégie de la Ville de Bassens et du développement de ses politiques publiques. L'idée n'est pas de promouvoir un changement pour le changement, mais de proposer des améliorations concrètes, tangibles et accessibles, qui s'inscrivent dans les mesures phares du projet de mandature et du projet d'administration.

C'est donc dans cette dynamique de progrès sous-tendue par l'ambition de faire du numérique un outil au service de l'innovation territoriale, basée sur les trois piliers du Service Public que sont l'égalité, la continuité et la mutabilité, que chacune des actions détaillées dans notre dossier, ont été pensées, conçues et mises en œuvre. Le numérique à Bassens c'est avant tout un moyen au service des politiques publiques permettant d'accompagner l'émergence de la ville de demain.

Le Maire,



Jean-Pierre TURON



Conseiller Délégué
Développement Durable et
Affaires Numériques



Alexandre RUBIO